Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

Consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2027-2028

Fiche 4. Comprendre la rémunération des membres du CA pour prendre une décision éclairée

La décision des hygiénistes dentaires présent(e)s à l'AGA

En vertu du *Code des professions*, les hygiénistes dentaires réuni(e)s à l'AGA 2026 approuvent la rémunération des membres élus du CA pour le prochain exercice financier.



Si les hygiénistes dentaires rejettent la proposition, la rémunération demeurera identique à celle octroyée en 2026-2027.

Comment est déterminée la rémunération des membres du CA ?

Le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration* fixe les balises à respecter.

Un jeton de présence est octroyé aux membres du CA pour leur participation à une réunion, une activité ou une formation requise par l'Ordre. La valeur du jeton est fixée par le CA et doit être approuvée chaque année par les hygiénistes dentaires réuni(e)s en AGA.

Qu'est-ce qu'un jeton de présence et qu'inclut-il ?

C'est une forme de rémunération destinée aux membres d'une organisation. Cette rémunération est accordée pour compenser une participation à une réunion.

Le jeton de présence de l'Ordre inclut :

- Le temps de la réunion
- Le temps de lecture et de préparation pour la réunion
- Le temps de déplacement si la réunion est en présentiel



Qu'est-ce que cela implique être membre du CA ?

Les administrateurs et les administratrices :



- Siègent plus de 6 fois par année et en moyenne 4 heures par séance ;
- Participent à des formations obligatoires et à d'autres activités de l'Ordre, comme l'AGA ;
- Doivent se préparer aux rencontres du CA en consultant entre autres toute la documentation fournie pour la tenue des séances (rapports, états financiers, résumés de dossiers, etc.).
- Siègent sur certains comités du CA (comité de gouvernance et d'éthique, comité d'audit et de gestion des risques, comité des ressources humaines et le comité des prix et bourses);
- Doivent parfois se rendre disponibles les soirs et les fins de semaine.



Fréquence prévue des séances du Conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2027-2028

Comité	Nb d'administrateurs élus	Nb d'administrateurs nommés	Nb des séances régulières prévues
Conseil d'administration	9	4	8
Assemblée générale annuelle	9	4	1
Comité sur la gouvernance	2	1	7
Comité d'audit	2	1	6
Comité des ressources humaines	2	1	8
Comité d'examen des conditions particulières d'exercices	2	1 (représentante du Public)	Au besoin
Comité des prix et des bourses	2	2	2

Comment est déterminée la rémunération d'un jeton de présence ?

La *Politique sur la rémunération des membres du CA et de la présidente ou du président* (la Politique) définit les paramètres de la rémunération des administrateurs et des administratrices et donc le montant du jeton.

La rémunération octroyée aux membres élus du CA doit :

- Être suffisante, équitable et établie de façon transparente de manière à soutenir la participation de personnes détenant les compétences et les qualités personnelles nécessaires pour assurer la mission de l'Ordre ;
- Reconnaître le temps consacré aux affaires de l'Ordre ;
- Encourager et valoriser la participation aux activités ;
- S'insérer dans la saine gestion des ressources humaines et financières de l'Ordre.

La Politique révisée en 2026 prévoit que le CA recommande à l'AGA une majoration annuelle du jeton de présence des membres élus du CA correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), à moins que des circonstances particulières ne justifient une recommandation différente.

L'IPC est un indicateur statistique qui mesure l'**évolution des prix payés par les consommateurs**. Il sert principalement à mesurer l'inflation du coût d'un panier fixe de biens et services. Il s'agit donc d'un critère reconnu et objectif.

À ce jour, l'augmentation des jetons de présence pour l'année 2027-2028 est estimée à **2,8 %**. Ce pourcentage pourrait cependant fluctuer d'ici son application en fonctions des variations de l'IPC. Le taux d'augmentation qui sera utilisé sera celui de l'IPC annuel pour 2026.



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Fiche 4.
Comprendre la rémunération des membres du CA pour prendre une décision éclairée

Ventilation des jetons de présence versés aux administratrices et aux administrateurs élus pour l'exercice 2026-2027 et selon les recommandations pour l'exercice 2027-2028 :

Durée de la séance	Année en cours Jeton de présence	Projection Année 2027-2028* Jeton de présence
Plus de 3,5h (en présence ou par un moyen technologique)	335,30 $	345 $ (344,69 $)
3,5h et moins (en présence ou par un moyen technologique)	167,65 $	172 $ (172,34 $)
30 minutes ou moins, pour une participation ou par un moyen technologique	33,55 $	34 $ (34,49 $)
Jeton de présidence de comité	81,95 $	84 $ (84,24 $)
Jeton de temps de déplacement (si > 500km)	335,30 $	345 $ (344,69 $)

* Montants prévisionnels et hypothétiques calculés dans le cas où l'IPC soit de 2,8% et arrondis au dollar près.